

Investissement dans le logement abordable pour 2011-2014

Rapport annuel sur les résultats de 2016-2017

Investissement dans le logement abordable pour 2011-2014 Rapport annuel sur les résultats de 2016-2017

En 2011, les gouvernements du Canada et du Nouveau-Brunswick ont annoncé un investissement combiné de 46,8 millions de dollars aux termes d'une nouvelle entente concernant le logement abordable. Sur une période de trois ans, cette initiative conjointe a permis de construire et de réparer 5 191 logements abordables destinés aux personnes seules, aux familles et aux aînés à faible revenu ainsi qu'aux personnes handicapées du Nouveau-Brunswick.

En vertu de l'entente, la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick doit publier, chaque année, un rapport sur la façon dont les fonds ont été dépensés et sur les progrès qui ont été accomplis afin d'atteindre les objectifs énoncés dans l'entente.

Voici donc les résultats des trois années du programme, au cours desquelles près de 48 millions de dollars en fonds ont été attribués dans l'ensemble de la province.

	Total
1. Nombre de ménages qui n'ont plus besoin d'un logement à la suite de l'investissement dans le logement abordable.	5 191
2. Logements locatifs créés pour accroître l'offre de logements abordables.	170
3. Nombre de ménages dans le besoin qui ont pu effectuer des réparations urgentes à leur foyer pour le rendre sécuritaire et pouvoir continuer à l'occuper.	2 373
4. Nombre de logements qui ont été améliorés afin d'être conformes à des normes acceptables de santé, de salubrité et de sécurité pour les occupants et à des normes d'accessibilité pour les personnes ayant un handicap.	1 829
5. Nombre de logements locatifs non conformes aux normes qui ont été remis en état afin d'être conformes à des normes acceptables de santé et de sécurité.	216
6. Nombre de ménages dans le besoin qui ont pu apporter des modifications pour améliorer l'accessibilité de leur habitation ou logement aux occupants ayant un handicap.	314
7. Nombre de ménages d'aînés dans le besoin qui ont pu apporter des adaptations mineures à leur logement afin de faciliter les activités de la vie quotidienne.	69
8. Nombre de victimes de violence familiale qui ont pu quitter un milieu violent à la suite des investissements consentis au titre de l'entente.	179
9. Nombre de maisons de transition et d'hébergements d'urgence ou de deuxième étape nouvellement construits pour les victimes de violence familiale et les ménages démunis.	37
10. Nombre d'aînés ou de personnes ayant un handicap qui ont pu continuer de vivre de façon autonome.	415*
11. Nombre de logements secondaires et de pavillons-jardins créés pour les adultes ayant un handicap.	4
12. Possibilités de logement accrues, évaluées au moyen d'une description des programmes offerts (augmentation du nombre et des sortes) afin d'améliorer l'accès au logement abordable et de répondre aux besoins. La Société d'habitation collabore étroitement avec les organismes communautaires (comme l'Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire) et d'autres ministères (comme le ministère de la Santé) pour offrir des logements abordables et un soutien approprié aux personnes ayant des besoins spéciaux (par exemple personnes ayant des incapacités physiques, mentales ou intellectuelles, victimes de violence familiale, personnes itinérantes).	0

13. Fonds supplémentaires versés pour répondre aux besoins de logement à la suite de l'investissement dans le logement abordable.	1,20 M \$
---	-----------

Remarques :

* Comprends le nombre de ménages identifiés dans les numéros 6 et 7 ainsi que le nombre de nouveaux logements accessibles aux personnes handicapées (32 unités) étant construits sous le point numéro 2.